



CSE du 7 janvier 2021,

Mesdames et messieurs, membres du CSE,

Les textes qui nous sont présentés aujourd'hui, concernent le Bac 2021 (et les répercussions sur la session 2022 pour les élèves de première), ils prennent en compte la situation sanitaire qui dégrade les conditions de travail et d'étude, notamment dans les lycées. L'ensemble des personnels en charge de l'organisation du baccalauréat ont besoin de décisions stabilisées pour éviter les situations stressantes. Pas question, pour eux comme pour les élèves, de revivre le suspens particulièrement pénible des épreuves de français de l'an dernier. Le recours au contrôle continu en lieu et place des évaluations communes du bac GT annoncé en décembre est le seul moyen de garantir que les élèves seront bien évalués et que ces évaluations seront adaptées à la réalité des progressions. Quant à la réduction du nombre de semaines de PFMP pour les diplômes professionnels, c'est une mesure indispensable et nous espérons qu'elle sera suffisante.

L'UNSA Éducation voit dans ces textes une première étape vers des aménagements bien venus qui permettent aux équipes de se projeter, et aux familles et aux élèves de connaître les modalités d'examen à l'avance. Cependant, il demeure des incertitudes liées à l'évolution de la propagation du virus. Sera-t-il possible de tenir les épreuves d'enseignement de spécialité à partir du 15 mars ? A ce stade, tout le monde s'y prépare, mais cette préparation est difficile au vu des retards pris dans les progressions, tout particulièrement dans les lycées contraints de mettre en place un accueil partiel des lycéens. La situation sanitaire s'est encore dégradée ces dernières semaines et les perspectives sont très inquiétantes. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut envisager sérieusement de renoncer aux épreuves de spécialité en mars et de recourir aux notes de contrôle continu pour le dossier Parcoursup. Si la situation ne s'améliorait pas rapidement, c'est à l'ensemble des épreuves terminales qu'il faudrait renoncer au bénéfice du contrôle continu. Nous insistons sur la nécessité de connaître les décisions définitives avant les congés d'hiver. Le délai de 15 jours prévu par ordonnance est certes une garantie mais il est vraiment trop réduit. Concernant le Grand Oral, son organisation est encore à travailler (organisation des jurys, rôle des DEC et des EPLE). Les formations prévues pour cette

nouvelle épreuve ont pris du retard, toutes ne pourront se tenir. La préparation des lycéens aux compétences psycho-sociales visées par cet oral serait particulièrement difficile à distance. Il nous paraît donc souhaitable d'envisager sa neutralisation dans le cas où la situation sanitaire ne permettrait pas une préparation correcte des candidats. En effet, s'il ne peut être maintenu comme prévu, on voit mal comment le remplacer par une note de contrôle continu qui ferait sens en regard des compétences attendues.

Et enfin, nous rappelons que nous avons exprimé une demande d'allègement des programmes pour l'oral de français.

Plus vite le cadre de l'examen sera stabilisé, mieux ce sera pour les familles, les élèves et tous les personnels impliqués dans l'organisation, des professeurs aux personnels de direction, d'administration et d'inspection.